

SEANCE DU 28 JUILLET 2008

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation : 21.07.2008

Date d'affichage

L'an deux mil huit et le vingt huit juillet à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BONIN, Maire.

Présents : MM BONIN Jean Pierre, BIDAUD Marcel, BESSON Patrick, CHATAIGNER Jean Pierre, Melle CHABANON Sandra, LAROCHE Thierry, BUSSEUIL Armand, DEVISE Bernard, LAROCHE Bruno, Mme MOREL Isabelle

Absent excusé : Mme SAMBARDIER Marguerite

Secrétaire de séance : Mme MOREL Isabelle

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente séance, qui est adopté sans observation.

ADHESION AU SPANC

Suite à la réunion du 23 juillet organisé par Monsieur LAVENIR, président du SPANC du BRIONNAIS, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2012 un état précis de l'assainissement autonome devra être effectué, le Maire aura alors la responsabilité de vérifier si les installations fonctionnent correctement. Sans compétences et matériels adaptés pour de tel contrôle, Monsieur le Maire propose d'adhérer au SPANC du BRIONNAIS qui se chargera des contrôles. L'adhésion coûte 700 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'adhérer au SPANC du BRIONNAIS et de nommer Bernard DEVISE Délégué Titulaire et Marcel BIDAUD Délégué Suppléant.

CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 9 juin 2008 avec les services de la DDE

LES ARCHIVES

Le Maire informe les Conseillers de la visite de Eric PERRET, archiviste du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Un devis a été établi afin de trier et classer les archives de notre commune. Cette dépense n'a pas été prévue au budget 2008, elle sera examinée en 2009.

CNAS

Suite à l'adhésion au CNAS, le Conseil Municipal désigne Patrick BESSON délégué local pour le collège des élus. Nathalie ZEIMETZ sera délégué local pour le collège des agents.

ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de fixer le redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2009 à 0,50€ le m3 d'eau consommé. L'abonnement annuel reste à 50€.

ECOLE

Isabelle MOREL fait un point sur la réunion du Conseil d'école du 26 juin 2008. L'effectif à la rentrée sera de 30 élèves (12 à l'école du haut et 18 à l'école du bas). Des heures de soutien seront prévues le matin de 8h15 à 8h45 à l'école du haut.

Afin de mettre en réseau les ordinateurs de l'école du bas, un devis d'un montant de 1196,16€ a été fait par SAITEC. Le Conseil décide de voir avec Mme DIART, la nouvelle enseignante.

Le bac à sable de l'école du haut va être bouché soit avec du goudron, soit avec un massif de gazon, on attend de voir la préférence de Magali Galas.

Le grillage est en train d'être posé.

GARDERIE

En raison du soutien scolaire, la garderie sera à l'école du haut de 8h15 à 8h45 (lieu inchangé de 7h à 8h15).

Le tarif de la garderie n'a pas été modifié depuis 2003. Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de la participation financière des parents à 0,40€ la demi-heure. Il ne sera facturé aux familles que les demi-heures comprises dans les tranches horaires suivantes : de 7 heures à 8 heures 15 et de 17 heures à 19 heures. Cependant toute demi-heure commencée sera comptée.

TRAVAUX VOIRIE 2009

Suite au déplacement de la commission voirie sur le terrain, des devis ont été demandés. La DDE chiffre les travaux à 39 209,06 € TTC. Les travaux les plus urgents concernent Pont

Chevalier (3222.20€), Les Chefs (5106.62€), la lagune (1401.41€), Vers Saint Racho (2712.11€) et Borcelle du bas (8284.63€), soit un total de 20 726.97€ TTC

CIMETIERE

Monsieur le Maire propose de créer une commission « Cimetière », elle sera composée de Marcel BIDAUD, Thierry LAROCHE et Armand BUSSEUIL. Une modification du tarif des concessions doit être envisagée.

Des tombes de soldats de la 1^{er} guerre mondiale sont à rénover à l'occasion du 90^{ème} anniversaire de l'armistice.

SUBVENTION DE LA COMMUNE D'ANGLURE SOUS DUN

Pour participer aux dépenses de fonctionnement de l'école de Mussy Sous Dun dans laquelle la commune d'Anglure sous Dun a des enfants scolarisés, la commune d'Anglure sous Dun nous verse une subvention de 75€.

PERSONNEL COMMUNAL

Le contrat de Florence LAMBOEUF a été renouvelé, mais l'aide du CNASEA est réduite de 80% à 65%.

Eric TRONCY sera employé à temps complet à partir de janvier 2009, la commune ne fera plus appel à un contrat aidé

FDAVAL

Isabelle MOREL et Bernard DEVISE ont participé à la réunion du FDAVAL. 3000 € de subventions pour le canton de Chauffailles ont été distribué à des associations sportives ou culturelles.

BIBLIOTHEQUE

Le Maire fait part au conseil de la décision de Francine Joly-Dedieu de mettre fin à ses responsabilités concernant la bibliothèque de Mussy sous Dun. La bibliothèque est principalement utilisée par les écoles. A ce jour personne n'est intéressé pour reprendre cette activité.

CU NEGATIF DE M. BALLANDRAS

Le Maire donne connaissance aux conseillers du Certificat d'Urbanisme NEGATIF délivré par la DDE pour M. et Mme Maxime BALLANDRAS. La raison du refus est : le terrain est situé hors zone urbanisée de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, demande que soit levé ce refus, et ce, pour les raisons suivantes :

- ce terrain est desservi par l'eau, l'électricité, la voirie
- ce terrain est au centre de 4 maisons neuves
- ce terrain n'est pas exploité en terrain agricole, M. Ballandras est le propriétaire et ne le loue pas.
- M. BALLANDRAS souhaite construire une maison de plain pied pour personne à mobilité réduite, suite à un souci de santé.

LOGEMENTS

Plusieurs logement se libèrent au mois d'août : le logement de l'école du haut, celui de l'école du bas, la maison mitoyenne à la mairie et le logement de la cure.

Il y a quelques travaux à faire, notamment dans celui de la cure, des devis vont être demandé.

Le devis de David MOREL a été accepté pour l'installation de compteurs calorifiques d'un montant de 1904€ HT.

QUESTIONS DIVERSES

La société DESAUTEL a changé plusieurs extincteurs pour un montant de 527€.

Le jury pour le fleurissement de notre commune est venu le lundi 21 juillet.

Rencontre avec le Sous-Préfet pour le problème de la cantine : une délégation de service public doit être faite avec un appel d'offre.

Des containers supplémentaires vont être demandé à la Communauté de Communes.

Des panneaux vont être installé sur l'aire de loisirs : interdiction pour les chiens, les chevaux, les engins motorisés, la baignade, et les feux.

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de remerciements de plusieurs associations (FAVEC, NAFSEP, La ligue contre le cancer, Service de remplacement « L'Entraide », Association « Le Défi Anthony ») pour les subventions versées.

Mme Gay a adressé une carte de remerciement pour le pot de départ en retraite organisé, pour son dernier jour de travail, par le Maire et le Conseil Municipal.